



Conseil communal  
Case postale 133 - 1170 Aubonne

## Séance de mardi 24 novembre 2020

Président Mme Catherine Zweifel

Secrétaire Mme Jacqueline Cretegny

Scrutateurs Mme Catherine Berger  
M. Daniel Favre

44 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Serge Thorimbert, Anne-Marie Piguet, Jean-Gabriel Rey, Stéphane Cloux, Christine Dubugnon, Stephan Furrer, David Terraz, Philippe Herschke. M. Mathieu Félix ne s'est pas excusé.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

La présidente annonce une modification de l'ordre du jour par l'ajout du postulat de M. Charles Gabella « Pour la préservation du caractère médiéval du vieux bourg d'Aubonne » qui sera traité en point 5. Les conseillers acceptent la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (5 abstentions).

### 2. Assermentation

La présidente procède à l'assermentation de Mme Véronique Martin Capriati de la liste Entente Aubonnoise en remplacement de M. Wladimir Mange, démissionnaire de cette même liste. Dès lors, **45** Conseillers sont présents.

### 3. Communications du Bureau

Suite à la demande d'une Conseillère, une courte pause serait proposée, si la séance devait durer.

La présidente rappelle les objets soumis aux votations fédérales du 29 novembre : l'Initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » et l'initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre ».

Le Bureau a procédé au changement des cartes Matrix du programme cantonal Votelec. Dorénavant, trois personnes sont habilitées à intervenir dans le programme des votations et élections (présidente, vice-président, secrétaire).

M. Philippe Herschke est l'heureux papa d'un petit Jack, né il y a quelques jours, raison de son absence. Le Bureau souhaite un bon et prompt rétablissement à M. Stéphane Cloux, toujours hospitalisé.

La présidente propose de consulter le site internet communal pour connaître les manifestations du mois, [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda).

#### 4. Rapport de la commission – Préavis no 03/20 – Projet de contournement du bourg d'Aubonne – Réponse à la motion Leutwiler et consorts

En préambule à la discussion sur ce point de l'ordre du jour, la présidente attire l'attention des conseillers sur les conclusions du préavis municipal :

- la prise en acte comme réponse de la Municipalité à la motion Leutwiler et consorts
- l'autorisation à la Municipalité de poursuivre les démarches selon la feuille de route indiquée.

Le premier point vaut pour réponse de la Municipalité à la motion Killias Leutwiler et ceci n'est pas soumis au vote du Conseil. En effet, la motion s'éteint suite à la réponse de la Municipalité ; cette démarche est confirmée par le Service juridique du canton. La discussion qui suivra portera donc uniquement sur la deuxième partie des conclusions du préavis municipal, soit l'autorisation à la Municipalité à poursuivre les démarches selon la feuille de route indiquée.

M. Thomas Buchanan donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, propose de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Rejette le décret contenu dans le préavis municipal no 03/20 – Projet de contournement du bourg d'Aubonne – Réponse à la motion Leutwiler et consorts

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la commission et demande si la Municipalité désire s'exprimer à ce sujet.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier fait part de la prise de position de la Municipalité en ces termes :

« La Municipalité est surprise.

1. Surprise qu'une étude de cette importance ait pu être traitée en une seule séance de discussion avec les délégués de la Municipalité.
2. Surprise qu'après cette analyse rapide « la commission se trouve dans l'impossibilité d'accepter le rapport de S&N comme réponse à la motion, ni de valider la feuille de route telle qu'évoquée ».
3. Surprise que la commission évoque « la mise en place d'une nouvelle stratégie » sans indiquer d'une quelconque manière des pistes à explorer.
4. Surprise enfin des conclusions de la commission incitant à « rejeter la prise en acte du préavis municipal 3/20 comme réponse de la Municipalité à la motion Killias Leutwiler et consorts » et à « rejeter l'autorisation à la Municipalité à poursuivre les démarches selon la feuille de route indiquée » plutôt que la renvoyer à la Municipalité pour étude complémentaire et rapport.

Cela étant la Municipalité souhaite revenir sur un certain nombre de points du rapport de la commission.

En préambule, la Municipalité rappelle qu'elle avait pour mission prioritaire de

1. Étudier la **faisabilité des variantes des propositions de contournement**, notamment au **niveau technique**
2. Evaluer les **coûts respectifs**

Le rapport de S&N répond clairement à cette demande.

La question de l'aménagement de la place de la Gare dépend de la variante de contournement retenue. Elle est développée ci-après.

### Chapitre 3

- La commission constate un manque de communication entre le bureau d'ingénieur et le concepteur du projet « tunnel »

Le bureau avait comme cahier de charges de définir la faisabilité des tracés possibles. C'est ce qu'il a fait, de façon égale pour les idées de tracés, sans se laisser influencer par ceux-ci ou par ceux-là. Il n'avait ainsi pas pour mandat de prendre langue ni avec le concepteur du projet « tunnel », pas plus qu'avec celui de la variante « pont ».

- *La présentation du parking se limite à une estimation grossière selon le volume et le nombre de places prévues, sans en détailler la configuration.*

*Oui encore une fois, parce que l'objectif de l'étude était la faisabilité des variantes et non une configuration des parkings. Ce qui apparaît cependant clairement c'est que le parking imaginé sous la Place de l'Ancienne Gare n'est pas réalisable faute de place comme indiqué par le bureau Schopfer & Niggli.*

- *Le rapport ne présente aucune alternative de variante pour la Place de l'Ancienne Gare :*

*La Municipalité a présenté en séance publique son projet d'aménagement de la Place de la Gare. Celui-ci est valable pour les 2 variantes « à ciel ouvert » et « Pont ».*

- *L'étude de l'aménagement de la place de la gare ne figurait pas dans leur cahier des charges*

*Non. Pourquoi ? Parce que lesdits aménagements dépendent de la variante retenue. C'est la première décision à prendre. De plus, la logique les coûts élevés de l'étude de ces aménagements incite la municipalité à ne pas galvauder les deniers publics.*

- *Lorsque la commission fait dire au groupe de réflexion « qu'il ne serait pas possible de dissocier les problématiques de la place de la Gare et de celle du contournement » ce n'est pas correct. Ceci n'a jamais été prétendu par le groupe de réflexion Selon les variantes il est parfaitement possible, et heureusement, de dissocier les problématiques de la place de l'Ancienne Gare de celles du contournement.*

- *Sur le plan des critères et de la pondération, le bureau d'étude a fait un travail objectif et soigné en prenant particulièrement en compte l'ISOS, le financement, les aspects environnementaux. On ne saurait l'en blâmer. Il faut rappeler que la norme ISOS, quelle que soit la variante retenue, sera incontournable pour obtenir l'aval des autorités cantonale et fédérale. Il est ainsi tout à fait justifié et primordial de l'intégrer à ce stade.*

- *Lorsque la commission dit « avoir été interpellée de voir des changements relativement conséquents sur la proposition dite Maurer du parcours proposé », elle doit juste comprendre que le bureau d'étude a pris en compte les exigences sécuritaires et normatives d'une route cantonale en traversée de localité.*

*Ce dont M. Maurer n'avait pas connaissance. C'est pourquoi il était indispensable que l'ingénieur adapte et rende réalisable cette variante.*

*Quant au concept d'un giratoire à la Rte Neuve, d'un coût important, il est nécessaire pour permettre un accès sûr aussi bien à la Ville qu'à la Place de la Gare. Un embranchement en Y, n'assure en effet pas la sécurité.*

- *La commission note que « l'emprise du pont sur le versant Lavigny ne répond pas aux règles ISOS »*

*La Municipalité rappelle simplement le courrier du Sipal du 25 juin 2018.*

1. Pont sur l'Aubonne
  - Pas d'atteinte directe à des objets protégés.
  - L'atteinte au grand paysage doit être évaluée.
2. Tunnel sous le bourg
  - Nombreuses atteintes au site construit d'importance nationale ISOS et à la substance ancienne protégée.
  - Contraire aux principes énoncés par la Commission fédérale des monuments historiques.
3. Contournement par la route de l'Etraz et le Vallon de l'Aubonne
  - Atteinte importante, voire même très importante sur deux voies historiques d'importance nationale, dont l'une est peut-être une voie romaine.
  - Atteinte modérée au site.

\*\*\*\*\*

*Au chapitre des démarches auprès du canton et des communes impactées la commission « constate que la municipalité n'a pas réussi à faire avancer le projet et ceci est notamment dû à une propension à faire cavalier seul ». Ce n'est pas vrai. Il faut rappeler les deux rencontres avec la DGMR en 2017 déjà ainsi qu'avec la présidente du Conseil d'Etat également cheffe du département des infrastructures. L'entrée en matière a été poliment refusée.*

*Lorsque la commission écrit « Les mesures d'opposition à l'exploitation de gravières de la région du Pied du Jura ont été, elles aussi, faites sans concertation avec les autres communes », c'est également faux.*

*Dès la fin de 2018 la Municipalité a dialogué avec celle de Bière. C'est la non entrée en matière de Bière le 15 novembre 2019 qui a obligé celle d'Aubonne, pour défendre ses habitants, à s'opposer à l'extension de gravière de Bière. Aubonne le regrette.*

*Quant aux autres communes elles sont plutôt bien servies : l'évitement de Berolle, l'évitement de Bière, l'évitement de St-Livres sont déjà réalisés.*

*Inutile enfin de commenter le « manque complet d'anticipation pour les entrevues avec les instances cantonales » C'est à nouveau faux comme expliqué plus haut.*

*Enfin si « les aspects de mobilité douce n'ont pas été abordés (liaison entre le Bourg et les quartiers sud, ainsi qu'avec la gare d'Allaman) » c'est parce que ces éléments ne faisaient pas partie des buts de l'étude de faisabilité qui visait à comparer les quatre variantes entre elles. Plusieurs de ces éléments ont été abordés par la commission transports et mobilité douce.*

*« La commission consultative n'a pas été impliquée ». La commission consultative avait été informée que ce sujet serait abordé une fois la réponse à la motion traitée par le conseil communal. Pour avoir plusieurs membres y siégeant, la commission ad hoc sait donc que ce sujet n'est pas écarté.*

*Au chapitre de la discussion la commission suggère de s'appuyer sur l'ARCAM. Bien.*

*Si ce point avait pu être évoqué en séance la commission aurait appris que ce problème taraude l'ARCAM depuis fort longtemps. C'est pour cette raison qu'en septembre 2019 l'ARCAM s'est finalement adressée par écrit au Conseil d'Etat pour lui faire part de ses préoccupations en termes de transport.*

*Le seul point où la Municipalité rejoint la commission (oui il y en a un !) c'est lorsque la commission constate « que la Commune d'Aubonne, son projet de contournement ainsi que la réfection de la Place de l'Ancienne Gare se trouvent dans une impasse dont il sera certainement difficile de sortir et qui péjore encore la possibilité de trouver une solution dans un horizon visible... ».*

*Mais ce qui est sûr c'est que le rejet du décret proposé par la commission ne facilite pas les choses. Et la Municipalité le regrette. C'est pourquoi et pour conclure plus positivement, la Municipalité aurait souhaité que la commission renvoie le préavis 03/20 à la Municipalité pour étude complémentaire et rapport ».*

M. Thomas Buchanan constate un problème flagrant de dialogue entre la Municipalité et les membres de la commission et relève qu'Aubonne a eu tendance à faire cavalier seul dans ce projet. En effet suite à l'entretien que la commission a eu avec la Commune de Lavigny, il ressort que cette dernière n'a pas eu le sentiment d'appartenir à un groupe et de rejoindre ainsi la dynamique qu'Aubonne met en route ; cela s'est soldé au début de l'été par le dépôt en séance de conseil communal d'un postulat à sa municipalité contre le projet de pont. Si ce dialogue avait eu lieu, cela ne se serait pas soldé par un Niet cinglant du Conseil communal ; il ne peut donc rejoindre les conclusions municipales sur ce point.

D'autre part, la commission a invité M. Jean Maurer à venir écouter le détail de l'analyse de son tracé et elle a été surprise de constater qu'une solution pas conçue par un ingénieur des routes, avec des aspects horizontaux et verticaux puisse être totalement défigurée. Nous nous retrouvons avec une trémie bidirectionnelle, un choix que la Municipalité a fait sans en parler à qui que ce soit, ni au concepteur de base, ni au Conseil communal. Elle a par contre proposé une quatrième variante, bien que ce soit dans son autorisation de le faire, les commissaires auraient souhaité que les autres points de la motion soient étudiés, comme par exemple, sur la manière d'argumenter un projet d'une telle ampleur. Enfin, la commission regrette également que les concepteurs des variantes tunnel et pont n'aient pu être entendus par le Bureau Schopfer & Niggli. La commission aurait souhaité une approche plus inclusive avec les concepteurs plutôt que de commencer par une approche se basant uniquement par les tracés.

Mme Eve Jaquier Butterfield trouve regrettable ces désaccords et cet acharnement entre le Conseil communal et la Municipalité. On ne peut blâmer que la Municipalité, le Conseil a également sa part à jouer. Celui-ci a décidé d'entreprendre les démarches nécessaires pour une validation du projet et une participation financière du canton ; l'erreur fut de se concentrer sur la partie technique de réalisation. La commission nommée aurait dû travailler sur la manière d'aborder le problème de trafic sous l'angle régional et cantonal, sachant qu'il

existe depuis 30 ans et qu'Aubonne n'en est pas responsable. Le principe du pollueur-payeur devrait s'appliquer et ce sont aux districts de Morges et Nyon de la régler. Mme Eve Jaquier Butterfield soutient la conclusion du rapport de la commission, pour elle, il faut repartir sur de nouvelles bases et mettre le travail déjà accompli de côté pour pouvoir le reprendre plus tard.

Mme Lorette Killias Leutwiler aimerait revenir sur les propos municipaux et réfute le fait qu'une seule séance ait eu lieu avec la Municipalité. En effet, les commissaires avaient rencontré au préalable M. le Municipal Michel Crottaz et avaient posé un certain nombre de questions auxquelles il n'avait pas les réponses, raison pour laquelle ils ont demandé à rencontrer le responsable du Bureau Schopfer & Niggli. La commission s'est réunie à cinq reprises et le travail a été fait. Le but de la motion était de trouver une solution pour le contournement d'Aubonne et l'aménagement de la place de la gare, d'établir des contacts avec les autorités cantonales et les communes environnantes et non de choisir une quatrième variante. Ces points avaient déjà été discutés lors du rapport de la première commission. Dès lors, lorsque la Municipalité de Lavigny répond que rien n'a été fait, qu'aucun contact n'a été pris, la situation devient compliquée et les commissaires ne peuvent dire autre chose dans leur rapport.

M. Alexandre Liardet relève un manque de communication concernant le contournement d'Aubonne entre le Conseil et la Municipalité, comme dans le dossier de l'Urgence climatique. Il aimerait savoir quelles seront les conséquences du rejet du décret comme le demande la commission ; ne devrait-on pas décider un renvoi à la Municipalité pour étude complémentaire ?

Pour M. le Syndic Luc-Etienne Rossier il s'agit d'un problème politique car sans l'appui de l'Etat, il ne sera pas possible d'y arriver. Il ne faut pas croire que cela a été négligé, au contraire, il a toujours été abordé avec le plus grand sérieux possible. Il y a 30 ans, une solution a été trouvée entre les communes d'Etoy, Lavigny et Aubonne pour créer un évitement à travers la campagne de Lavigny en direction de la jonction autoroutière. Malheureusement, cette solution n'est aujourd'hui plus réalisable à cause des surfaces d'assolement. Quant aux contacts avec les communes avoisinantes, M. Claude Philipona, Municipal de Lavigny a participé dès le début à tous les groupes de travail. La Commune de Lavigny était donc parfaitement au courant de la solution projetée qui leur a d'ailleurs été présentée par M. Ruffin du Bureau Schopfer & Niggli. La Municipalité est reconnaissante à M. Nicolas Suter pour son dépôt d'interpellation au Grand Conseil qui sensibilisera les députés et le Conseil d'Etat. Pour M. le Syndic Luc-Etienne Rossier le rejet de la prise en acte de la réponse municipale est la plus mauve solution car il ne permet plus d'avancer. Quant à reprendre le projet technique plus tard, ce ne sera pas possible.

Pour M. Marc Perrenoud, c'est un débat très émotionnel, pour lui il ne fallait pas réaliser une étude de faisabilité des variantes, mais une étude d'urbanisme, géographique et quantitative reposant sur des faits qui aurait obligé le canton à répondre ; ensuite, un dialogue politique aurait pu être entamé avec les communes avoisinantes et le canton. Il encourage le Conseil communal à reprendre le problème dans ce sens en mettant sur pied cette étude urbanistique.

M. Thomas Buchanan soutient la remarque de M. Marc Perrenoud, c'est un élément clé de la solution à trouver. La commission considère que le rapport Schopfer & Niggli est un rapport technique qui ne donne que des réponses techniques. Son contenu n'est pas remis en cause mais il faut abandonner cette approche très égocentrique sur Aubonne. Pour lui, le problème a commencé il y a 30 ans lors de la mise en place de l'axe nord-sud permettant au Pied du Jura de transporter le gravier par le train ou par l'autoroute jusqu'aux bords du Léman ; Aubonne est une pièce manquante de ce puzzle. Si on arrive à trouver la réponse, on saura comment mettre en place ce contournement.

Il souligne qu'avec M. le Syndic, ils ne sont pas très éloignés l'un de l'autre, la résolution du problème devra passer par la région, via l'ARCAM, ce qui a été souligné également dans les discussions avec Lavigny. Le contournement d'Aubonne occasionnera une chaîne de problèmes dans les autres communes.

On a la chance ou la malchance d'habiter dans un bourg qui a un centre excessivement vieux avec des routes qui sont à la limite des normes (passage de la Couronne), et il est étonné que les camions puissent encore y passer. Il faut ouvrir le débat, chercher des alliances et présenter au canton un plan urbanistique régional du Pied du Jura au lac, comme le préconise M. Marc Perrenoud et il faut entamer un dialogue avec les communes exploitant des gravières.

M. Yves Charrière constate que le contournement est un problème émotionnel pour les aubonnois. Selon lui, la vraie problématique, qui est régionale, se situe au niveau de la fin de non-recevoir du canton. Il demande à la Municipalité si elle souhaite que cette motion lui revienne pour complément d'enquête. Enfin, il n'oublie pas l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare et constate que si on lie les deux projets, il y a fort à parier qu'il n'y aura jamais, à moyen terme, un aménagement de cette place.

M. Olivier Gétaz, au nom de la CoFIN constate un investissement de Fr. 134'550.- dans ce projet, alors que la feuille de route proposée ne comporte ni jalons, ni échéances et se focalise sur une résolution de la problématique uniquement locale. Il aimeraït connaître la position de la Municipalité car il ne sent pas l'envie, la volonté d'avancer, la motivation à porter ce projet.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier revient sur les dernières interventions, la Municipalité est acquise à trouver une solution, on peut diverger sur la méthodologie, mais rappelle que ce qui a été demandé était de réaliser ces études techniques afin de prouver que les projets étaient réalisables et se déterminer sur la variante la plus potentiellement réalisable. Ensuite, se poseront les questions de l'ISOS, du financement de l'impact environnemental. C'est la raison pour laquelle la Municipalité aimeraït que ce document lui soit renvoyé pour étude complémentaire.

M. Charles Gabella revient sur la façon d'empoigner la problématique et relève qu'il a fallu insister pour que la Municipalité rencontre celle de la Commune de Lavigny ce qui ne s'est réalisé qu'en mars de cette année, cela résulte d'un manque total de communication. Heureusement, la Municipalité de Lavigny est toujours disposée à discuter. Quand on veut régler un problème de trafic est-ouest, nord-sud ou autoroute-rive gauche de l'Aubonne, on

se rend rapidement compte qu'il s'agit d'une problématique régionale qui ne se résoudra pas localement, dixit la présidente du Conseil d'Etat. M. Charles Gabella soutient le rejet de la réponse de la Municipalité et prône pour une reprise du dossier par les nouvelles autorités qui seront élues en mars prochain.

Mme Kirsti de Mestral soutient le renvoi à la Municipalité arguant que la prochaine équipe élue devra refaire le même travail avec les différentes instances cantonales et cela prendra beaucoup de temps.

Mme Denise Imesch se renseigne sur la rencontre qui devait avoir lieu avec la DGMR en novembre et demande ce que la Municipalité a pu en retirer. Pour elle, le renvoi à la Municipalité débouchera sur une nouvelle étude qui sera peut-être déléguée à l'extérieur et l'on ne sait pas aujourd'hui si on arrivera à une solution dans un délai restreint. Enfin, elle aimerait savoir ce que signifie le fait que la motion s'éteint suite à la réponse de la Municipalité. La présidente confirme, ainsi qu'à M. Yves Charrière qui a soulevé le même point, juridiquement parlant, la réponse de la Municipalité clôt la motion, mais rien n'empêche d'en relancer une autre.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier défend la continuation des études des variantes, comme par exemple celle à ciel ouvert. Les études ayant coûté un certain montant, même s'il est moindre que le montant à investir, il faut trouver la bonne solution qui rassemble toutes les volontés.

Mme Eve Jaquier Butterfield relève qu'un projet d'étude de l'ordre de 20 à 30 millions a été accepté par le canton pour un tunnel entre Vuiboeuf et Ste-Croix pour seulement 7'000 camions contre 10'000 à Aubonne. Elle demande à M. Nicolas Suter, député au Grand Conseil d'expliquer comment deux petites communes ont réussi à faire passer ce projet ?

M. François Linder pense à une autre solution en faisant passer les camions par Gimel en direction de Nyon pour l'axe est-ouest. La pose de panneaux interdisant le passage par Aubonne pour les camions est-il envisageable ?

M. Nicolas Suter répond à la remarque de Mme Eve Jaquier Butterfield, la route mentionnée accusait un nombre certain de morts chaque année ; le tunnel n'a pas été construit pour éviter les camions, mais les accidents mortels. Néanmoins, la question régionale est très importante et c'est une réalité, car il faut savoir que lorsque l'on plaide la cause aubonneoise au Conseil d'Etat, 4 ou 5 syndics d'autres communes vont plaider le contraire. Car désengorger ce bouchon d'étranglement crée une fluidité qui pourra dans le futur gêner d'autres communes. Il tend vers une solution qui ne bloque pas ce qui a été déjà fait et espère le renvoi à la Municipalité qui est quand même un carton jaune donné par le Conseil et par la commission mais qui permet d'aller plus loin.

M. Christian Streit soutient le renvoi à la Municipalité mais en mettant l'accent sur la régionalisation géographique. Si l'on va dans ce sens, il s'avérera que peut-être dans deux ans il ne sera plus nécessaire de passer par Aubonne, il serait donc dommageable d'investir encore de l'argent. Il rend attentifs les conseillers à l'annexe 4 du rapport mentionnant les sites de production de gravier.

M. Alexandre Liardet propose un amendement aux conclusions du rapport : « *Le Conseil communal d'Aubonne décide de renvoyer le préavis no 03/20 à la Municipalité pour une étude complémentaire du cas ainsi que pour la création d'une feuille de route régionale en accord avec la commission Transports et mobilité douce* ».

M. Guy Maurer demande quelle différence entre le renvoi à la Municipalité qui va avoir beaucoup de choses à régler ces prochains six mois et un renvoi à la prochaine Municipalité ? A son avis, c'est la même chose. A moins que la Municipalité pense qu'elle pourra faire avancer ce dossier d'ici là. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier acquiesce.

La présidente annonce qu'elle va soumettre au vote les conclusions du rapport de la commission qui rejette le préavis municipal no 03/20 à l'amendement proposé par M. Alexandre Liardet.

La présidente soumet le texte de l'amendement au vote : « Renvoyer le préavis no 03/20 à la Municipalité pour une étude complémentaire ainsi que pour la création d'une feuille de route régionale en accord avec la commission Transports et mobilité douce ». L'amendement est accepté par 37 oui, 3 non, 3 abstentions.

Suite à des remarques, Mme la Municipale Sandra Linder explique que l'amendement modifie les conclusions du rapport ; mais si la présidente fait voter les conclusions du rapport et qu'il apparaît une majorité de oui, elle mettra les deux votes en opposition, de manière à ce que tout le monde puisse s'exprimer à tous les niveaux.

La présidente soumet au vote les conclusions du rapport de la commission proposant le rejet du préavis no 03/20 par ses conclusions. Le rapport de la commission est refusé par 7 oui, 22 non, 13 abstentions. Dès lors, l'amendement proposant le renvoi du préavis no 03/20 à la Municipalité pour une étude complémentaire est accepté.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôture ce point de l'ordre du jour.

## 5. Postulat Gabella et consorts – Pour la préservation du caractère médiéval du vieux bourg d'Aubonne

M. Charles Gabella donne lecture du postulat « Pour la préservation du caractère médiéval du vieux bourg d'Aubonne signé par 17 conseillers communaux.

La présidente ouvre la discussion quant à la prise en considération du postulat de M. Charles Gabella et consorts. Si les conseillers décident que le postulat est recevable, la discussion sera ouverte sur la manière dont le Conseil souhaite y donner suite, soit le renvoi à la Municipalité pour étude, soit son renvoi à l'examen d'une commission.

La Municipalité, par son Syndic, M. Luc-Etienne Rossier déclare qu'elle n'a rien à retrancher ou à ajouter à sa détermination du 25 février 2020 ; elle reste totalement opposée à la mise à l'enquête de ce projet immobilier. Néanmoins, la Municipalité ne souhaite pas utiliser la possibilité de faire opposition en son nom, car elle n'aimerait pas être juge et partie dans un

conflit à venir. Si elle ne délivre pas le permis de construire, c'est sa décision qui sera attaquée par les architectes. Quant à la modification d'affectation de la parcelle, il faut y réfléchir, raison pour laquelle la Municipalité préconise le renvoi de ce postulat à son autorité.

Mme Eve Jaquier Butterfield ajoute que le précédent propriétaire de cette parcelle avait mis à l'enquête la construction d'un petit pavillon de week-end qui avait été refusée. La Municipalité peut-elle consulter cette ancienne mise à l'enquête et connaître ainsi la raison de ce refus ?

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote la prise en considération du postulat de M. Charles Gabelle et consorts. Celui-ci est accepté par 44 conseillers, 1 abstention. La présidente ouvre la discussion sur le renvoi de ce postulat à la Municipalité ou à l'examen d'une commission.

M. Charles Gabella estime qu'il y a urgence à traiter ce sujet ; il apprécie la détermination de la Municipalité d'embrasser cette problématique et suggère aux conseillers le renvoi de son postulat à la Municipalité. La présidente soumet le renvoi du postulat à la Municipalité au vote. Le renvoi à la Municipalité est accepté par 44 conseillers, 1 abstention.

M. Daniel Blanchard demande si le renvoi du postulat à la Municipalité suffit ou si les conseillers doivent également faire opposition à ce projet. Il lui est répondu qu'il faut faire opposition. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que la Municipalité, avec le soutien de l'Etat de Vaud, a fait installer deux passages canadiens au Pré-de-Rolle afin que les pratiquants de VTT et VTTe n'aient plus à soulever leurs vélos pour passer par-dessus les murs ou barrières cadenassées quand les vaches sont au pâturage et que la responsabilité ne repose ainsi pas sur les paysans propriétaires. Dès le 13 décembre, date du nouvel horaire CFF, et selon le vœu du Conseil, les correspondances de bus seront mises en place à une cadence de 30 minutes tout au long de la journée.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que les traditionnels piquets à neige ont été placés sur le territoire communal et le service de piquet du personnel communal est prêt à fonctionner dès les premières neiges. Un stand informatif sur le gaspillage alimentaire sera à disposition des usagers de la déchetterie le 5 décembre prochain.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 105'504.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 1'019'012.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 410'722.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'300.- à ce jour. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 27'854.- engagés à ce jour. En attente des confirmations de subventions. Crédit d'étude de la caserne SDIS (Fr. 185'000.- votés), Fr. 162'400.- engagés à ce jour. Solde d'honoraires à recevoir. Travaux de réfection de

l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 207'347.- engagés à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-) votés, Fr. 902'305.- engagés à ce jour. Rénovation de l'orgue du Temple (Fr. 66'500.- votés), Fr. 19'925.- engagés à ce jour. Rénovation des fontaines historiques (Fr. 148'760.-) Fr. 461.- engagés à ce jour. Crédit d'étude assainissement piscine (Fr. 50'000.- votés), Fr. 2'100.- engagés à ce jour. Crédit d'ouvrage Caserne du feu SDIS (6'585'000.- votés), Fr. 694'270.- engagés à ce jour. Parcelle 275 au Chêne (crédit voté Fr. 135'500.-), Fr. 0.- engagé à ce jour. Etat de la dette : Fr. 24'366'000.- en baisse depuis janvier. Taux moyen de la dette : 0.84%.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur le MEP<sup>1</sup> pour la construction d'une salle de sports, la création d'une UAPE et d'un restaurant scolaire sur le site du château. Ces deux derniers posaient problème et il est question de les déplacer au château entre le grand tilleul et le vieux pavillon en bois sur l'esplanade. Des contacts ont été pris avec le DAP<sup>2</sup> et des fouilles de résidus antiques ou très anciens seront entreprises ; ces recherches archéologiques sont imposées par ce département. La parole n'étant plus demandée la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 7. Questions, voeux et divers

Mme Florence Widmer s'informe si la Municipalité a déjà pris des contacts avec l'OFROU<sup>3</sup>, en effet, au vu des divers problèmes de circulation dans la région, il lui semble adéquat de se poser la question et si l'aire d'autoroute La Taillaz à Etoy devenait une sortie d'autoroute ? Les difficultés d'accès aux zones industrielles seraient améliorées et Aubonne verrait diminuer un certain nombre de passages. Il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier qu'en effet cette autoroute s'engorge de plus en plus à la jonction autoroutière d'Aubonne. Un avant-projet d'amélioration est en préparation. Il avait été envisagé à l'époque d'utiliser cette aire de repos comme demi-jonction. Pour l'heure l'OFROU n'est jamais entrée en matière mettant en avant d'autres problèmes plus importants. Deux séances ont eu lieu dernièrement regroupant les communes d'Etoy, Allaman, Aubonne, l'OFROU et la Gendarmerie pour essayer d'activer le processus ; des pistes de solutions temporaires sont en voie d'élaboration mais la solution définitive n'est pas encore à notre porte.

M. Olivier Gétaz annonce que le Rotary d'Aubonne a décidé d'allouer une somme de plus de Fr. 10'000.- pour des actions de soutien concrètes à la population de la région aubonnaise directement touchée entre autres par le CoVid. Ces aides directes sont assurément le meilleur moyen de les soutenir et il fait appel aux conseillers qui connaîtraient des personnes dans le besoin. Le secrétariat du Conseil transmettra cette intervention par voie électronique aux conseillers.

M. Thomas Buchanan lance un appel aux conseillers afin de s'inscrire sur les deux listes aubonoises pour les élections communales.

---

<sup>1</sup> MEP : Mandat d'Etude Parallèle -

<sup>2</sup> DAP : Direction de l'Archéologie et du Patrimoine, anciennement SIPAL

<sup>3</sup> OFROU : Office Fédéral des Routes

Mme Catherine Milhaud Renaud demande que le document du groupe PNPA (Protégeons Notre Patrimoine Aubonnois) incitant à faire opposition au bâtiment projeté en vieille ville soit envoyé par la secrétaire du Conseil, sachant qu'il n'a pas été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. M. Thomas Buchanan propose une consultation d'esquisse du contour du bâtiment cité dans le postulat Gabella et consorts. M. Charles Gabella invite l'assemblée à faire opposition à cette mise à l'enquête qui court jusqu'au 7 décembre prochain.

Mme Eve Jaquier Butterfield demande à connaître le nombre d'oppositions suite à la nouvelle mise à l'enquête du PGA. Elle demande également si l'art. 3 du règlement de la vieille ville va être actualisé (prolongation du mandat de la commission d'urbanisme).

M. Diego de Haller revient sur les envois postaux de la Municipalité qui n'ont pas encore atteint leurs destinataires et suggère dorénavant de ne les envoyer plus que par courrier électronique.

La Municipalité a-t-elle un projet de soutien aux restaurateurs et artisans de la région demande M. Christian Streit. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'un soutien prévu a été abandonné, ceux-ci ayant dû fermer leurs établissements. Actuellement la JCE<sup>4</sup>de Morges lance une nouvelle action de bons cadeaux pour Noël avec un pourcentage supplémentaire aux artisans. On peut encourager également les restaurateurs en utilisant le service à l'emporter. La Municipalité, en accord avec la CoFIN, procèdera à un allègement de loyer.

Mme Evelyne Lenoble a proposé à la Municipalité une seconde action de bons en faveur des commerces locaux en intégrant les fonds économisés suite à l'annulation de diverses manifestations. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'une telle action a déjà été accomplie il y a quelques mois en utilisant une partie de cette somme ; la Municipalité va examiner cette proposition.

M. Daniel Blanchard s'inquiète des délais de réponse des subventions pour les travaux au Pré-de-Rolle et au Pré d'Aubonne, ceux-vont-ils avoir une incidence sur le coût des entreprises mandatées pour ces travaux ? Mme la Municipale Sandra Linder répond que les entreprises mandatées connaissent les aléas des demandes de subventions et n'ont jamais mentionné cette possibilité. D'autre part, elle est régulièrement en contact avec le représentant du canton et l'ingénieur mandaté.

La séance se termine 22h30. La prochaine séance de Conseil aura lieu mardi 12 janvier 2021 à 20h15, en présence des conseillers d'Aubonne et Montherod réunis au Centre Culturel et Sportif du Chêne.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

Catherine Zweifel

Jacqueline Cretegny

---

<sup>4</sup> JCE : Jeune Chambre Economique